

# FICHE MOTO N°8

## L'ASSURANCE

### Les 5 points de la fiche

Les différents types

L'assurance obligatoire

L'assurance facultative

La conséquence d'un défaut d'assurance

Le cas de refus de payer par l'assureur

### Les différents types d'assurance

Il existe 2 types d'assurance : l'obligatoire et la facultative

### L'assurance obligatoire.

Il s'agit de l'assurance responsabilité civile, soit l'assurance « aux tiers », qui permet l'indemnisation des dégâts causés aux tiers, ainsi que les biens publics dégradés lors d'un accident.

### Les assurances facultatives

#### Dommages collisions ou tiers collisions

Indemnisation, même si responsable, les dégâts causés à notre moto lors d'un accident avec un tiers identifié, un animal n'étant pas identifiable comme un tiers.

#### Tous risques ou tous dommages

Indemnisation des dégâts causés à notre moto, avec ou sans tiers identifié.

#### Individuelle accident

Nécessaire en cas d'accident corporel grave ou décès, cette garantie est la seule qui couvre le conducteur.

#### Vol-incendie

Elle rembourse la moto

#### Défense-recours

Elle prend en charges sous certaines conditions la défense de l'assuré en cas d'accident afin d'obtenir la meilleure indemnisation.

### Les conséquences d'un défaut d'assurance

L'absence d'assurance est une infraction passible d'une amende et d'un emprisonnement.

Une immobilisation du véhicule aussi. Le motard sans assurance doit obligatoirement payer les dommages causés aux autres (véhicules, domaine public, privé, frais de santé.....

**Le cas de refus de payer par l'assurance**

- conduite sous l'emprise d'alcool et de drogues
- dommage volontaire
- absence de permis
- modifications techniques interdites
- fausse déclaration lors de la souscription du contrat
- pas l'âge requis